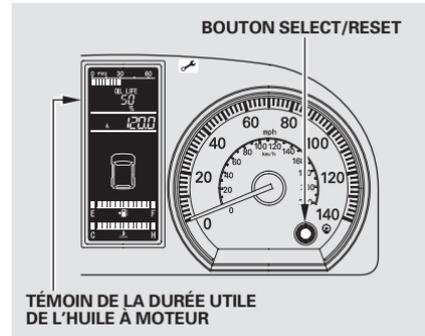


La durée utile de l'huile à moteur et les articles du service d'entretien paraissent dans l'affichage d'information afin d'indiquer que la vidange de l'huile à moteur et que le service d'entretien indiqué doivent être confiés au concessionnaire.

Basé sur les conditions de fonctionnement du moteur, l'ordinateur de bord de ce véhicule calcule la durée utile de l'huile à moteur et l'affiche sous forme de pourcentage.

Affichage de la durée utile de l'huile à moteur

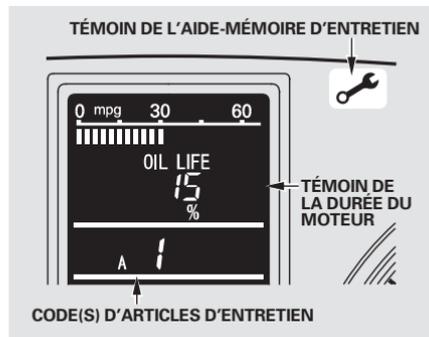


Pour voir la durée utile courante de l'huile à moteur, tourner l'interrupteur d'allumage à MARCHE (II) et appuyer momentanément et de manière répétée sur le bouton "select/reset" jusqu'à l'affichage de la durée utile de l'huile à moteur (consulter la page 66).

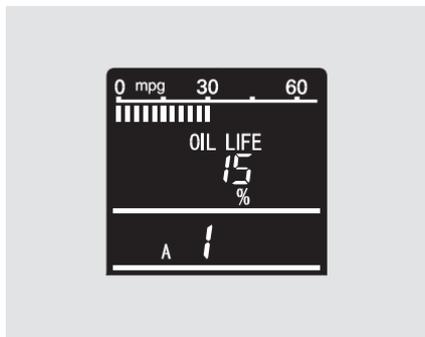
La durée utile de l'huile à moteur sera affichée conformément au tableau ci-dessous:

Durée utile calculée de l'huile à moteur (%)	Durée utile affichée de l'huile à moteur (%)
100 % – 91 %	100 %
90 % – 81 %	90 %
80 % – 71 %	80 %
70 % – 61 %	70 %
60 % – 51 %	60 %
50 % – 41 %	50 %
40 % – 31 %	40 %
30 % – 21 %	30 %
20 % – 16 %	20 %
15 % – 11 %	15 %
10 % – 6 %	10 %
5 % – 1 %	5 %
0 %	0 %

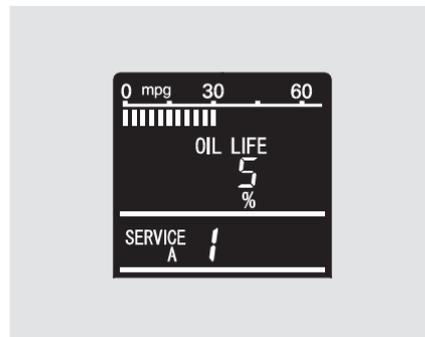
à suivre



Si la durée utile de l'huile à moteur est de 15 à 6 pour cent, le témoin de la durée de l'huile à moteur s'allumera quand l'interrupteur d'allumage est tourné à MARCHE (II). Le témoin de l'aide-mémoire d'entretien s'allumera aussi et le(s) code(s) d'entretien pour d'autres articles qui doivent être entretenus seront affichés sous l'indicateur de la durée utile de l'huile à moteur.



Les témoins 10 et 15 pour cent de la durée utile de l'huile à moteur rappellent que le véhicule doit bientôt faire l'objet de l'entretien routinier.



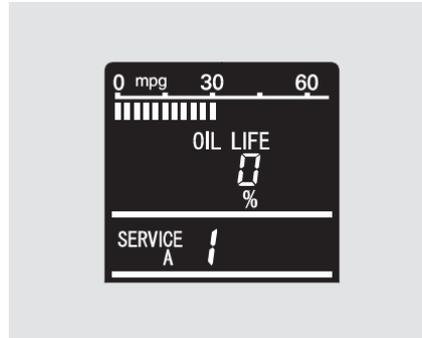
Quand la durée utile de l'huile à moteur est moins de 5 à 1 pour cent, le message "SERVICE" paraîtra de même que le(s) même(s) code(s) d'entretien chaque fois qu'on tourne l'interrupteur d'allumage à MARCHE (II).

Le(s) code(s) de l'article d'entretien indiquent les entretiens principaux et secondaires requis au moment de la vidange d'huile (consulter la page 279).

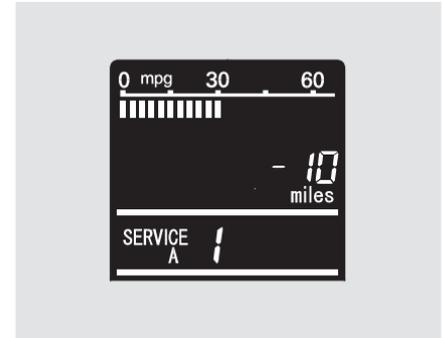
On peut passer l'affichage d'information de la durée utile de l'huile à moteur à l'odomètre ou à la cote de consommation moyenne. Appuyer momentanément sur le bouton "select/reset" sur le tableau de bord.

Quand la durée utile de l'huile à moteur est de 15 à 1 pour cent, le témoin de l'aide-mémoire d'entretien () s'allume chaque fois que l'interrupteur d'allumage est tourné à MARCHE (II) puis il s'éteint si on change l'affichage d'information.

Quand ce message paraît, l'entretien indiqué doit être effectué par le concessionnaire le plus tôt possible.



Quand la durée utile de l'huile à moteur est de 0 pour cent, le témoin de la durée utile de l'huile à moteur clignotera. Cet affichage paraît chaque fois qu'on tourne l'interrupteur d'allumage à MARCHE (II). Le témoin de l'aide-mémoire d'entretien () s'allume et reste allumé sur le tableau de bord. Quand ce message paraît, l'entretien indiqué doit être effectué immédiatement par un concessionnaire.



Si l'entretien indiqué n'est pas effectué, un kilométrage négatif est affiché et commence à clignoter après que le véhicule a parcouru 10 km (10 milles) ou plus.

Le kilométrage négatif signifie que l'échéance de l'entretien du véhicule est dépassée. Confier le véhicule au concessionnaire immédiatement pour qu'il effectue l'entretien indiqué. *à suivre*

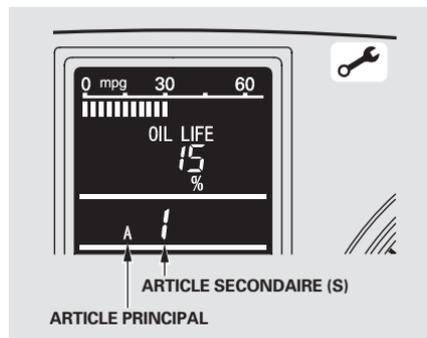
Aide-mémoire d'entretien

Pour passer l'affichage d'information de la durée utile de l'huile à moteur à l'odomètre ou à la cote de consommation moyenne, appuyer momentanément sur le bouton "select/reset".

Quand la durée utile de l'huile à moteur est de 0 pour cent ou que le kilométrage est négatif, le témoin de l'aide-mémoire d'entretien () reste allumé même si on change l'affichage d'information.

Faire effectuer le service immédiatement et assurer que l'affichage est rétabli tel que décrit ci-dessous.

Articles principaux et articles secondaires de l'entretien



Tous les articles d'entretien indiqués dans l'affichage d'information sont en codes. Pour une explication de ces codes d'entretien, consulter la page 279 .

Reprogrammation de l'affichage de la durée utile de l'huile à moteur

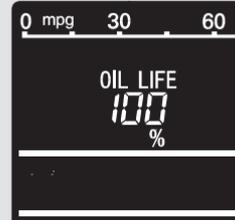
Le concessionnaire reprogrammera l'affichage après avoir terminé les entretiens exigés. "OIL LIFE 100%" paraîtra sur l'affichage d'information la prochaine fois que l'interrupteur d'allumage est tourné à MARCHE (II).

Si le service d'entretien est utilisé par quelqu'un d'autre qu'un concessionnaire, reprogrammer l'aide-mémoire d'entretien comme suit:

1. Tourner l'interrupteur d'allumage à MARCHE (II).
2. Appuyer sur le bouton "select/reset" de manière répétée jusqu'à l'affichage de la durée utile de l'huile à moteur.



Modèles EX et EX-L



3. Appuyer sur le bouton "select/reset" pendant environ 10 secondes. L'affichage d'information montre l'affichage initial tel que représenté.

4. Choisir l'indicateur "OIL LIFE" en tournant le bouton "select/reset". L'affichage commence à clignoter. Appuyer sur le même bouton pour entrer le réglage.
5. La durée utile de l'huile à moteur et le(s) code(s) des articles d'entretien commenceront à clignoter. Appuyer sur le bouton "select/reset" pour rétablir.
6. Le(s) code(s) d'entretien disparaîtra(tront) et la durée utile de l'huile à moteur sera remise à "100".

Précautions d'entretien importantes

Si le service exigé est effectué mais que l'affichage n'est pas reprogrammé ou si l'affichage est reprogrammé sans que le service ne soit effectué, le système n'indiquera pas les intervalles d'entretien approprié. Cela peut entraîner des problèmes mécaniques graves car il n'y aura aucun dossier exact du moment où l'entretien est nécessaire.

Le concessionnaire Honda agréé connaît votre véhicule mieux que quiconque et peut fournir un service compétent et efficace.

à suivre

Toutefois, le service chez un concessionnaire n'est pas obligatoire pour que les garanties restent en vigueur. L'entretien peut être effectué par tout atelier de service ou toute personne qualifié(e) ayant la compétence en service automobile de ce genre. Assurer que l'établissement ou la personne du service reprogramme l'affichage tel que décrit auparavant. Il faut conserver tous les reçus en tant que preuves du travail complété et demander à la personne qui fait le travail de remplir le "Honda Service History" (É.-U.) ou le Dossier d'entretien canadien. Consulter le livret de la garantie pour de plus amples renseignements.

Nous recommandons l'utilisation de pièces et de liquides Honda pour tous les entretiens. Ils sont fabriqués selon les mêmes normes de haute qualité que les composantes originales. On peut donc compter sur leur rendement et leur durabilité.

Véhicules pour les États-Unis: **L'entretien, le remplacement ou la réparation des dispositifs et systèmes antipollution peuvent être faits dans tout atelier de réparation automobile ou par tout individu en utilisant des pièces "certifiées" aux termes des normes EPA.**

Conformément aux lois des états et fédérales, ne pas effectuer l'entretien des articles qui portent un # n'annulera pas les garanties des systèmes antipollution. Toutefois, tous les services d'entretien doivent être effectués conformément aux intervalles indiqués par l'affichage d'information.

Vérifications d'entretien par le propriétaire

Il faut vérifier les articles suivants aux intervalles précisés. Si on ne sait pas comment faire une vérification quelconque, consulter la page appropriée de la liste.

- Niveau d'huile à moteur — Vérification du niveau d'huile à chaque plein d'essence. Voir page 230 .
- Niveau du liquide de refroidissement du moteur — Vérifier le niveau dans le réservoir d'expansion du radiateur à chaque plein d'essence. Voir page 230 .
- Boîte de vitesses automatique — Vérifier le niveau du liquide chaque mois. Voir page 287 .
- Freins — Vérifier le niveau du liquide chaque mois. Voir page 289 .
- Pneus — Vérifier la pression des pneus chaque mois. Examiner la bande de roulement pour toute usure et objets étrangers. Voir page 302 .
- Feux et lampes — Vérifier le fonctionnement des phares, des feux de stationnement, des feux arrière, du feu des freins en position élevée et des lampes de la plaque d'immatriculation une fois par mois. Consulter la page 291 .

Symbole	Articles principaux de l'entretien
A	<ul style="list-style-type: none"> ● Remplacer l'huile à moteur*¹
B	<ul style="list-style-type: none"> ● Remplacer l'huile à moteur*¹ et le filtre à huile ● Inspecter les freins avant et arrière ● Vérifier l'ajustement du frein de stationnement ● Inspecter ces articles: <ul style="list-style-type: none"> ● Embouts de biellettes, boîtier de direction et soufflets ● Composantes de la suspension ● Soufflets de l'arbre moteur ● Boyaux et canalisations des freins (incluant ABS) ● Le niveau et l'état de tous les liquides ● Système d'échappement[‡] ● Canalisations et raccords du système d'alimentation[‡]

* 1 : Si le message "ENTRETIEN" ne paraît pas plus de 12 mois après la reprogrammation de l'affichage, vidanger l'huile à moteur chaque année.

: Consulter les renseignements sur l'entretien et la garantie des systèmes antipollution de la page 278.

NOTA: ● Peu importe les articles d'entretien de l'affichage d'information, remplacer le liquide des freins tous les 3 ans.
 ● Inspecter le régime du ralenti tous les 256 000 km (160 000 milles).
 ● Régler les soupapes pendant les services A, B, 1, 2 ou 3 si elles sont bruyantes.

Symbole	Articles secondaires de l'entretien
1	<ul style="list-style-type: none"> ● Permuter les pneus
2	<ul style="list-style-type: none"> ● Remplacer l'élément du filtre à air Si on conduit dans des conditions poussiéreuses, remplacer tous les 24 000 km (15 000 milles). ● Remplacer le filtre de la poussière et du pollen Si on conduit surtout dans des régions urbaines où il y a de fortes concentrations de suie industrielle dans l'air et provenant de véhicules à moteur diesel, remplacer tous les 24 000 km (15 000 milles). ● Inspecter la courroie d'entraînement
3	<ul style="list-style-type: none"> ● Remplacer le liquide de la boîte de vitesses Si on remorque un CR-V derrière une autocaravane, le liquide de la boîte de vitesses doit être remplacé tous les 2 ans ou 48 000 km (30 000 milles) selon la première éventualité.
4	<ul style="list-style-type: none"> ● Remplacer les bougies d'allumage ● Inspecter l'écartement des soupapes
5	<ul style="list-style-type: none"> ● Remplacer le liquide de refroidissement du moteur
6	<ul style="list-style-type: none"> ● Remplacer le liquide du différentiel arrière*²

* 2 : 4 roues motrices